PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Communiqué de presse

Rennes, le 30 juin 2025

VAGUE DE CHALEUR
Le département d'Ille-et-Vilaine en vigilance orange canicule

Depuis le dimanche 29 juin 2025 à 12h, le département d'Ille-et-Vilaine est placé en vigilance orange canicule par Météo-France. Cet épisode de forte chaleur concerne une large partie du territoire national, avec 84 départements concernés.

Sous la coordination du préfet de département, les services de l'État sont pleinement mobilisés, en lien étroit avec les acteurs locaux, pour prévenir les risques sanitaires et assurer la sécurité de la population.

Aujourd'hui, lundi 30 juin, devrait être la journée la plus chaude en Ille-et-Vilaine, avec des températures comprises entre 32 et 38 °C. Les zones côtières bénéficient d'une brise marine qui leur permet de rester plus à l'abri de ces fortes chaleurs.

- **Lundi 30 juin :** les maximales seront de l'ordre de 32 °C sur Saint-Malo, 36 °C à Rennes et dans le centre et l'est du département, et jusqu'à 38 °C dans le secteur de Redon et du sud-est du département. Dans la nuit de lundi à mardi, les températures minimales resteront autour de 18 °C, avant une nouvelle hausse des températures prévue pour la journée de mardi.

- **Mardi 1er juillet :** les minimales seront comprises entre 16 °C et 18 °C. Les maximales seront de l'ordre de 27 °C sur le littoral, 34 °C sur le centre et l'est, et jusqu'à 38 °C au sud-est.

Le passage de l'Ille-et-Vilaine en vigilance orange canicule implique des mesures complémentaires aux actions déjà menées dans le cadre de la gestion sanitaire de la vague de chaleur.

La forte chaleur peut avoir un impact très rapide sur l'état de santé de tous, en particulier des personnes fragiles. Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour sensibiliser la population et assurer la protection des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées de plus de 65 ans, les enfants de moins de 4 ans, les personnes en situation de handicap, les personnes malades à domicile, les personnes isolées, en situation de précarité ou sans abri, ainsi que les travailleurs exerçant à l'extérieur.

La préfecture coordonne l'ensemble des services déconcentrés pour assurer une réponse cohérente et rapide aux besoins des populations. Ainsi :

Les services d'urgence et de secours sont en alerte.

Les communes ont été invitées, dès le passage en vigilance jaune, à prendre contact avec les personnes vulnérables (âgées, isolées ou en situation de handicap) de leur territoire, afin de répondre à leurs besoins dans les meilleurs délais. Les personnes fragiles sont invitées à se déclarer auprès de leur commune. Les communes sont également invitées à adapter l'organisation des évènements organisés sur leur territoire, en particulier les événements sportifs, afin de protéger le public et les usagers de la chaleur.

Depuis samedi, l'Agence régionale de santé (ARS) est en contact direct avec les établissements de santé médico-sociaux, notamment les Ehpad. La surveillance des données hospitalières est renforcée et continue.
Des messages de prévention sont diffusés. Les préconisations pour se protéger de la chaleur et les mesures à

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18 h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

prendre ont été rappelées aux écoles, établissements scolaires, structures de la petite enfance, structures d'hébergement d'urgence, employeurs, etc.

Le service intégré d'accueil et d'orientation (numéro d'urgence 115) est en alerte. Le fonctionnement des structures d'hébergement d'urgence est adapté à la situation exceptionnelle :

- extension des horaires des accueils de nuit et des accueils de jour
- adaptation des mises à l'abri hôtelières des ménages les plus vulnérables

Les maraudes menées par les associations de protection civile sont intensifiées, avec une présence quotidienne et des plages horaires élargies afin de répondre aux besoins des personnes sans domicile fixe, en leur fournissant notamment des bouteilles d'eau.

Les organisateurs de manifestations sportives sont invités à reporter ou adapter les évènements prévus ces prochains jours, en évitant toute pratique entre 10 h et 19 h.

Afin de protéger les salariés exposés aux risques liés à la chaleur, les employeurs doivent adapter leur organisation. L'inspection du travail sera particulièrement attentive aux professions les plus exposées à la chaleur. De nouvelles mesures de prévention sont applicables dès le 1er juillet (informations sur https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A18326).

Rappel des conseils utiles et des bons gestes à adopter pour se protéger en cas de forte chaleur :

- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit, s'il fait plus frais)
- Favorisez une ventilation permanente des locaux
- Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif et faites boire fréquemment vos enfants
- Ne buvez pas d'alcool
- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eau (fruits et légumes)
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Portez des vêtements légers, amples et clairs, ainsi qu'un chapeau en extérieur
- Si vous avez des personnes âgées, isolées ou souffrant de maladies chroniques dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite
- Privilégiez le télétravail ou adaptez vos horaires
- Évitez les déplacements non essentiels aux heures les plus chaudes de la journée
- Ne pratiquez pas d'activités sportives en extérieur et éviter les efforts physiques.

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toute activité physique, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure et en cas de malaise : contactez le 15.

Un numéro d'information est également à disposition du public « Canicule info service » : **0800 06 66 66** *(appel gratuit, joignable de 8h à 19h).*

En cas d'urgence, appelez immédiatement les secours

- SAMU : 15
- Police secours : 17
- Pompiers : 18/112
- Appels d'urgence pour sourds et malentendants : 114

Suivez l'évolution de la situation météo et retrouvez toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sur :

- Le site de vigilance météorologique et crues de Météo-France : https://vigilance.meteofrance.fr/fr
- Le site du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles : **https://sante.gouv.fr/**
- Le site de la préfecture des services de l'État en Ille-et-Vilaine : **https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Les-bons-gestes/Fortes-chaleurs-Adoptez-les-bons-gestes**

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18 h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr